



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

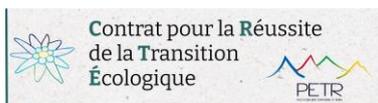
• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Rapport d'activité mission CRTE

SEPTEMBRE 2023 – DECEMBRE 2024



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL



TERRITOIRE DE MONTAGNE • TERRITOIRE D'ÉNERGIE • TERRITOIRE DE PROJETS

www.paysgrandbriançonnais.fr

SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

1 . Présentation de la mission	4
1.1 Le territoire.....	4
1.2 La mission, la strategie	4
1.2.1 Le rôle du PETR.....	4
1.2.2 Un contrat en lien avec le projet de territoire	4
1.3 Le Contrat	6
1.3.1. La genese	6
1.3.2 La mise en place	6
1.3.1. Les orientations principales du CRTE.....	6
2. Fonctionnement de la mission	8
2.1 L'équipe	8
2.2 La gouvernance	8
2.2.1 L'autorite territoriale.....	8
2.2.2 Les instances.....	8
2.3 Les réunions et rencontres.....	9
3. Etat des etats des lieux - Bilan des actions de la mission	10
3.1 Le bilan des actions realisees en lien avec la fiche de poste	10
3.2 Focus sur les thematiques mises en avant	12
4. Communication	15
5. Analyse interne du crte	16
5.1 Suivi et animation du contrat	16
5.2 Analyse sur le dispositif	18
5.3 Retour sur les freins rencontres	20
5.4 Conclusion et perspectives.....	22
ANNEXES	23



1. PRESENTATION DE LA MISSION

1.1 LE TERRITOIRE

Territoire de projet, il couvre par ses limites une zone de montagne et de haute montagne cohérente correspondant à une réalité géographique aux richesses naturelles, culturelles et historiques partagées et complémentaires. Associant 36 communes regroupées au sein de 3 communautés de Communes, le Pays des Ecrins, le Guillestrois-Queyras et le Briançonnais, ce territoire compte 34 014 habitants et couvre une superficie de 2 138 km², avec 80% de son territoire à une altitude supérieure à 1 000 mètres. Chaque territoire présente un dénominateur commun quant à sa vie économique et sociale, qui reste largement dominée et dépendante du tourisme d'été et d'hiver, moteur principal de l'économie du Pays.



Ces caractéristiques en font un véritable bassin de vie cohérent à caractère particulier.

1.2 LA MISSION, LA STRATEGIE

1.2.1 LE ROLE DU PETR

Le PETR permet d'assurer la liaison entre les élus des communautés de communes du territoire et les acteurs locaux, ainsi que d'être le relais auprès des partenaires financiers que sont l'Etat et ses opérateurs, la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Département des Hautes-Alpes. A cet égard, il coordonne les relations et interventions au sein du territoire des collectivités publiques et suit les actions et les projets mis en œuvre dans leurs domaines de compétences.

Par l'intermédiaire de ses chargés de mission, le PETR joue un rôle nouveau d'impulsion, d'animation, d'ingénierie et de coordination des projets menés sur le territoire afin de favoriser la démarche de projet, essentielle à l'émergence d'opérations innovantes et transversales.

1.2.2 UN CONTRAT EN LIEN AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE

Le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est un territoire de projet qui englobe une zone de montagne cohérente. Le cadre naturel est exceptionnel, mais ceci au prix d'un isolement géographique et de difficultés inhérentes au développement local d'un territoire de montagne. Le climat montagnard et la ruralité rendent le territoire très dépendant d'énergies et de denrées alimentaires chères et importées.

Dès 2016, le PETR s'est doté d'un projet de territoire afin de répondre aux grands défis rencontrés dans son périmètre, pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent.

Orientations stratégiques du projet de territoire 2021-2026

Le projet de territoire a été mis à jour en 2021 pour une durée de 6 ans et sert de ligne directrice aux actions du PETR pendant cette période.

Il a été validé lors du conseil syndical du 23 mars 2022.

Le PETR, lors de précédentes contractualisations et dans son projet de territoire, a fait le choix de se concentrer sur les besoins élémentaires des habitants : se nourrir, se loger, se déplacer, et ce en cohérence avec la transition écologique et avec une volonté politique de faire ensemble.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 Un territoire qui se développe en préservant ses richesses	Axe 1 : Limiter l'étalement urbain et protéger les espaces naturels et agricoles Axe 2 : Accompagner le développement économique Axe 3 : Développer le tourisme durable sur le territoire
ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 Un territoire qui produit ses ressources et maîtrise ses consommations	Axe 1 : Accentuer la transition énergétique Axe 2 : Développer la production et la consommation alimentaire locales Axe 3 : Diminuer et valoriser les déchets sur le territoire
ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 Un territoire où il fait bon vivre toute l'année	Axe 1 : Favoriser l'installation durable sur le territoire Axe 2 : Développer les solidarités Axe 3 : Faciliter la mobilité sur le territoire

Les grands défis du territoire



Aborder les grandes transitions : économique, démographique, écologique et numérique et ce sur un territoire de montagne

Animer le projet de territoire tout en respectant les identités intercommunales

Poursuivre la transition énergétique et écologique en développant la sobriété et la résilience du territoire

Développer l'accessibilité du territoire et permettre le développement des mobilités douces

Développer l'attractivité du territoire en valorisant son patrimoine, ses ressources naturelles, son accessibilité numérique et son offre culturelle

Faire émerger des projets qui fédèrent le territoire, porteurs de lien social et intergénérationnels

CES DÉFIS PEUVENT ÊTRE RÉSUMÉS PAR UNE VOLONTÉ DU TERRITOIRE D'ÊTRE

- Un territoire **ACTIF** et **DURABLE**
- Un territoire **SOBRE** et **RÉSILIENT**
- Un territoire **ACCESSIBLE** et **DYNAMIQUE**

1.3 LE CONTRAT

1.3.1. LA GENESE

Le territoire du PETR était signataire d'un Contrat de Transition Écologique (CTE) et l'a fait évoluer vers un CRTE. Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Anciennement contrat de relance et de transition écologique (CRTE), les contrats de réussite pour la transition écologique sont signés pour la durée du mandat électoral local en cours. Ils ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Le CRTE s'inscrit :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE doit s'enrichir de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

1.3.2 LA MISE EN PLACE

Le CRTE du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois-Queyras définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobilisent l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions impliquant divers acteurs, et ayant un impact direct sur les grands enjeux définis dans le projet de territoire et dans les politiques nationales.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée calquée sur celle du mandat local en cours.

Le Président du PETR, est le garant de la bonne réalisation des actions prévues. Pour cela, il s'appuie sur différentes instances et référents, existants au sein du PETR ou mis en place spécifiquement. La 2^{ème} Vice-Présidente du PETR dédiée à la Transition Écologique est en charge du CRTE. Techniquement, la mission a débuté le 10 janvier 2022 avec le recrutement à temps plein d'une première cheffe de projet CRTE, jusqu'en juin 2023. Une seconde cheffe de projet CRTE, a poursuivi la mission CRTE de septembre 2023 à décembre 2024. De plus du temps de la directrice, de par la transversalité de sa fonction, est mobilisé de manière régulière pour des temps de coordination, de suivi et de mise en commun.

1.3.1. LES ORIENTATIONS PRINCIPALES DU CRTE

Le contenu du CRTE se fonde sur le projet de territoire des collectivités contractantes, décliné en grandes orientations (présentées ci-dessous) et en plan d'action pluriannuel.

Les élus du territoire souhaitent faire comme mission première du PETR et du CRTE :

LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ECONOMIQUE

L'adaptabilité au changement climatique et la transition écologique en territoire de montagne en mettant l'accent sur ces thématiques et également en permettant d'impulser de nouvelles réflexions, stratégies et projets articulées avec les actions des communautés de communes, lorsque cela s'avèrera pertinent de le transférer à l'échelle du Pays.

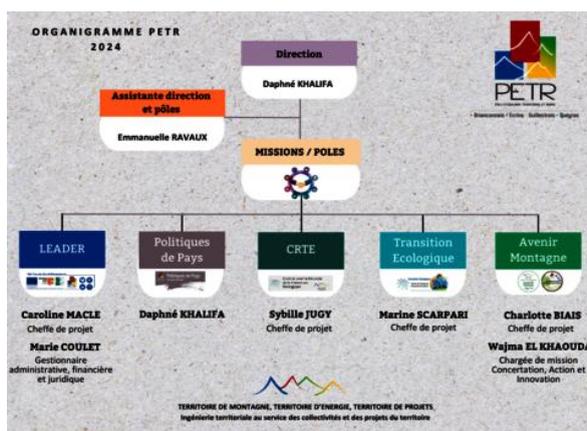
Mais aussi de trouver de nouvelles sources de financements pour les projets en lien avec ses thématiques.

Le PETR se doit d'être le point de convergence des politiques publiques en matière de transition.

Axe transversal	
ANIMATION & CONCERTATION	
Axes	Orientations
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	1. L'autonomie alimentaire et l'agriculture
	2. La gestion des déchets - Économie circulaire
	3. Sobriété énergétique, production et stockage des Énergies renouvelables
	4. La et les mobilités
	5. L'habitat et logement - l'assainissement
RURALITÉ	1. La santé en milieu rural
	2. Le numérique accès et usages
	3. L'aménagement des communes - les risques naturels
	4. Le tourisme et le développement de l'attractivité du territoire

2. FONCTIONNEMENT DE LA MISSION

2.1 L'EQUIPE



Une cheffe de projet à plein temps est mobilisée sur le CRTE elle est appuyée par l'assistante des pôles sur la partie financière, administrative et sur la communication.

Fort d'une équipe plurielle et expérimentée, le PETR porte divers programmes dont les chargées de mission assurent la cohérence de par leurs nombreux échanges et les instances en place. La cheffe de projet CRTE a travaillé en lien et transversalité avec les autres missions du PETR sur de nombreux sujets transversaux.

Elle travaille en relation directe avec la directrice qui suit également la mission ; il est important que les projets et la mission s'intègrent dans une dynamique territoriale et collective. La qualité et donc la réussite de la mission est entièrement dépendante de l'organisation sociale mise en place et de son bon fonctionnement. De fait, un suivi régulier est assuré par la Direction du PETR. Les réunions d'équipe, les entretiens individuels, les copies de mail, ... permettent à la direction de suivre de près la mission CRTE et d'intervenir en temps réel si nécessité il y a.

Des moments et temps de travail plus formel sont organisés par le biais de reporting hebdomadaire ou échanges sur des points précis quand cela a été nécessaire.

2.2 LA GOUVERNANCE

2.2.1 L'AUTORITE TERRITORIALE

L'élue référente de la mission CRTE est la 2^{ème} vice-présidente en charge de la transition énergétique du PETR. Ainsi, la cheffe de projet travaille en lien direct avec cette dernière dans le but d'optimiser la stratégie territoriale en y intégrant l'ensemble des spécificités locales. L'élue référente suit de près l'avancée des actions menées dans le cadre du Contrat tout en étant juge au regard de la politique locale. Régulièrement, elle prend connaissance de l'avancée des actions, directement avec la cheffe de projet. Ce sont 11 points élus agents qui ont été organisés sur la période.

A noter que l'élue référente est présente sur de nombreux projets, le contact est donc très régulier via les réunions organisées sur les projets ; Le Président du PETR, est le garant de la bonne réalisation des actions prévues. Pour cela, il s'appuie sur différentes instances et référents, existants au sein du PETR ou mis en place spécifiquement. Il est également consulté et en lien avec la cheffe de projet quand cela est nécessaire.

2.2.2 LES INSTANCES

Les comités de suivi :

Les différents comités de suivi réalisés avec les EPCI ont permis d'une part d'entretenir le lien avec les différents acteurs du territoire, notamment ceux qui composent le PETR et d'autre part de faire l'état des lieux des besoins sur le territoire et sur les projets en cours. Ainsi, cela a permis à la cheffe de projet CRTE de constituer les annexes financières qui ont ensuite été remises à la Préfecture, (sans retour de leur part). De plus, il a été convenu dans le 1^{er} comité réalisé avec la Préfecture, de travailler sur des axes et des thématiques particulières, d'où le travail mené que la qualité de vie (désimperméabilisation, végétalisation,

bonheur intérieur brut...). Ainsi, la cheffe de projet CRTE a informé les EPCI sur ce travail à mener, répondant aux besoins du territoire.

-26/10/2023 : Comité de suivi avec les trois EPCI - [annexe 01](#)

-04/12/2023 : Comité de suivi CRTE avec la Sous-Préfète de Gap, la Chargée de mission des politiques publiques de la préfecture référente CRTE, le Président du PETR, la 2^{ème} vice-présidente du PETR élue référente du CRTE, la Direction du PETR et la cheffe de projet CRTE - [annexe 02](#)

-10/01/2024 : Comité de suivi CRTE avec les EPCI - [annexe 03](#)

Les commissions projets assurent une transmission de l'information efficace et une mise en lien des programmes sur les projets du territoire. Lors de ces temps, les projets collectés par l'ensemble des animateurs territoriaux du PETR sont partagés et étudiés sous le prisme des différents programmes en place : Avenir Montagne, LEADER, Contrat d'objectif territorial.

5 commissions ont eu lieu en interne.

2.3 LES REUNIONS ET RENCONTRES

Le Contrat a été créé dans un esprit de collaboration et de création de lien entre les acteurs du territoire. La coordination, redynamisation, synergies entre les communes, les EPCI (3 communautés de communes), le PETR, les Parcs, le département et d'autres acteurs publics, privés et associatifs du territoire sur les actions en lien avec la transition énergétique, nécessite de mettre en place des actions d'animation. La cheffe de projet, au fil de ses rencontres avec les acteurs du territoire, a pris en compte les besoins émergents et a mutualisé les connaissances et compétences présentes sur le terrain pour une action publique globalement plus efficiente, au service du territoire du PETR.

Le Contrat ne possédant pas de fonds propres, son intérêt réside principalement dans l'animation dédiée. L'accompagnement administratif, technique et le soutien dans la recherche de financements et d'informations a pu être mis en place à travers les nombreuses rencontres de la cheffe de projet, et ont contribué à la redynamisation du tissu territorial des acteurs locaux engagés.

Le récapitulatif des réunions, webinaires et rencontres [annexe 04](#)

En complément de cela, une page sur la veille des financements a été créée sur le site du PETR et une communication en lien a été faite



3. ETAT DES ETATS DES LIEUX - BILAN DES ACTIONS DE LA MISSION

3.1 LE BILAN DES ACTIONS REALISEES EN LIEN AVEC LA FICHE DE POSTE

Une cheffe de projet a été embauchée en VTA pour animer le CRTE. Le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission, de 15 mois en l'occurrence, au service de l'ingénierie de leurs projets.

Sur la mission ce sont par exemple 30 réunions de travail entre la directrice et la cheffe de projet qui ont été organisées, ce sont également la mise en commun de documents et de notes pour le bon déroulé de la mission. La directrice participe aux réunions et comités de la mission, elle est également en charge du suivi financier de la mission. Le temps ETP imparti à la mission CRTE est donc supérieur à 1 ETP.

Plus concrètement, ci-dessous les axes et objectifs de mission inscrits sur la fiche de poste et déclinés en opérations

FICHE DE POSTE	ACTIONS
SUIVI DU CRTE	
ASSURE LE SUIVI DU CONTRAT, SA STRATEGIE ET SES AXES EN LIEN AVEC LES EPCI ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	Mise en place de la collaboration avec les partenaires du CRTE (ADEME, Région, DDT, CEREMA, DREAL, sous-préfecture, ANCT, Département) Coordination avec les autres programmes existants (Village d'Avenir, Petites villes de demain, COT,...) Suivi du CRTE en collaboration avec la DDT et l'élue référente Suivi des projets financés
MET EN PLACE LE SUIVI DES DISPOSITIFS FINANCIERS PAR LE BIAIS DE TABLEAU DE SUIVI	Mise en place d'un tableau de bord pour le suivi de projets et les annexes financières Veille régulière d'appels à projets. Publication des appels à projet sur le site internet du PETR.
MET EN PLACE LES INSTANCES DU SUIVI DU CONTRAT (COMITE TECHNIQUE ET PILOTAGE) ET LES ANIME	Animation et mise en place de 2 comités de suivi avec la préfecture et les 3 EPCI en 2024 et 1 en 2023
ORGANISE DES TEMPS DE TRAVAIL ET DE CONCERTATION POUR LA REALISATION ANNUELLE DES ANNEXES FINANCIERES AVEC LES EPCI ET LA PREFECTURE	Mise en place de réunion et d'une méthodologie pour la remontée des projets pour chaque EPCI et commune
EVALUATION ET COMMUNICATION SUR LES PROJETS ET RESULTATS DU CONTRAT	Communication via le bilan du PETR Rédaction de comptes rendus et d'un rapport d'activité
ANIMATION DU CRTE	
INFORME LES COLLECTIVITES ET ACTEURS DU TERRITOIRE DES POSSIBILITES DE FINANCEMENTS, APPEL A PROJET EN COURS	Veille juridique et financière pour identifier les financements accessibles pour les projets, mis en ligne sur le site du PETR et information via les réseaux sociaux ; Accompagnement des communes, communautés de communes et les porteurs de projets potentiels privés dans l'émergence et la réalisation de leurs projets notamment la recherche de financement ; Mise en réseau d'action, projet et acteur travaillant sur une même thématique ; Suivi et rédaction des annexes financières ; Outils de communication réalisés pour monter des projets et dans lesquels les aides financières et les acteurs référents sont mentionnés ;
MET EN PLACE LES ACTIONS PORTEES PAR LE PETR TELLES QUE LES CEE, LA SOBRIETE NUMERIQUE, ...	Suivi des projets CEE Mise en place d'action pour sensibiliser à la sobriété et à la transition écologique (création de fiches, de flyer et organisation de réunions

	<p>d'information à destination des élus et des techniciens et d'ateliers auprès de scolaire)</p> <p>Organisation de réunion de rappel sur les CEE auprès des socioprofessionnels, des élus et des techniciens</p> <p>Animation de réunion d'information et d'atelier auprès des élus, techniciens et cors enseignements sur des pratiques d'aménagement plus durables et en faveur de la santé</p> <p>Animation d'ateliers auprès de scolaire</p> <p>Candidature au Label une Cop d'avance</p> <p>Travail sur la sobriété énergétique, sur les aménagements durables, sur la transition écologique....</p> <p>Édition de guide et de flyer sur la sobriété</p>
APPUI AU LIEN TERRITOIRE/ETAT	
CREATION D'UN CADRE DE CONFIANCE ENTRE LES PORTEURS DE PROJETS, LES COLLECTIVITES, LES SERVICES DE L'ETAT	<p>Suivi des webinaires des services de l'Etat</p> <p>Communication sur les résultats obtenus</p>
RELAIS SUR LE TERRITOIRE DE DYNAMIQUES OU PROGRAMMES PERMETTANT L'EMERGENCE DE NOUVELLES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT	<p>Appui aux réunions Village d'avenir</p> <p>Relais des informations ANCT</p> <p>Appui à la mise en place de la Caravane des ruralités</p>
VEILLE TERRITORIALE DES PROGRAMMES POUVANT ETRE MIS EN PLACE SUR LE TERRITOIRE	<p>Veille et information sur le fonds vert et sur les programmes et appels à projets concernant le territoire.</p>

Remarques :

La mission a permis de répondre aux exigences de la fiche de poste mais des financements pour mettre en place des actions auraient été souhaitables pour pouvoir approfondir les actions mises en place et donner plus d'ampleur et de reconnaissance à la mission.

La fiche de poste – *annexe 05*

Outils de sensibilisation	
Enjeux et objectifs attendus	
→ Communiquer efficacement et simplement sur la nécessité d'économiser l'énergie ainsi que sur la sobriété. Dans la continuité des actions entreprises lors de la première phase du CRTE, de nouvelles affichettes et outils de sensibilisation sur de nouvelles thématiques ont été réalisés et diffusés afin de sensibiliser de manière simple à la sobriété.	
Projets réalisés	Résultats obtenus
<ul style="list-style-type: none"> - Les petits reflexes économes en eau et diminution des factures – annexe 06 - Réaliser vos achats au quotidien en toute sobriété - annexe 07 - Sobriété et textile : recycler, réduire son impact et où déposer et que deviennent les vêtements - annexe 08 - Sobriété numérique : comment faire - annexe 09 <p>Outils de communication réalisés avec l'assistante du PETR et mis en place en interne et diffusés via les réseaux sociaux et sur le site internet du PETR annexe 10 et envoi par courrier pour les communes et EPCI sur demande</p>	<p>Grand nombre de personnes touchées via les réseaux sociaux</p> <p>Retour positif sur les documents perçus comme simples et compréhensibles</p>

Animation d'ateliers et de réunions d'information	
Enjeux et objectifs attendus	
→ Continuer à mettre en place des temps de sensibilisation destiné au grand public. L'objectif est de donner un espace d'échange et de partage à tous les acteurs du territoire.	
Projets réalisés	Résultats obtenus
<p>Avril 2024 : Ateliers sur la sobriété auprès de plusieurs classes du collège les Garcins dans le cadre de leur journée écocitoyens - annexe 11</p> <p>Juin 2024 : Réunion sur la mobilisation et l'utilisation des CEE auprès des techniciens, élus et des socioprofessionnels - annexe 12</p> <p>Octobre 2024 : Réunion d'information et ateliers sur les aménagements publics en faveur de la santé (désimperméabiliser et végétaliser cours d'école, crèche, parkings...) en partenariat avec le CAUE05 et avec le soutien financier de l'ARS, ouvert à tous pour informer et sensibiliser aux nouveaux enjeux et nouveaux types d'aménagement publics durables possibles et comment être accompagnés pour mener ce type de projets Un atelier a été animé avec EnvirobatBDM – Invitation et affiche - annexe 13 - Compte rendu : annexe 14</p>	<p>Sensibilisation sur différents publics : des enseignants, des élèves, des socio-professionnels, des élus et des techniciens</p> <p>Lien avec différents acteurs du territoire</p> <p>Formation de la cheffe de projet qui a suivi un cycle de 4 webinaires de l'ARBE pour mieux s'approprier le sujet, et a participé à deux réunions sur le terrain animées par le CAUE05, la Région Sud et l'ARBE</p>

Rapport de planification écologique	
Enjeux et objectifs attendus	
<p>➔ Récapituler en un document ce qui est nécessaire pour monter un projet d'énergie renouvelable</p> <p>En lien avec la mission du dialogue territorial, le rapport s'adresse aux chercheurs de l'INRIA et de l'INRAE faisant partis du groupe cœur dans la mission CAI du PETR.</p>	
Projets réalisés	Résultats obtenus
<p>Rédaction du rapport de planification écologique faisant office de guide pour mener une politique énergétique optimale sur le territoire, tenant compte de enjeux biodiversité, de la ressource en eau et des paysages</p> <p>Un travail de recherche et d'enquête a été long à mener et peu évident au vu du changement de la réglementation, de la difficulté de compréhension de la réglementation (cela a également été souligné au cours d'un entretien téléphonique avec la juriste de FNE PACA). Cela relève aussi essentiellement du cas par cas, il est donc très difficile de faire une généralité sur la réglementation, néanmoins, ce document recense différents outils et acteurs existants pouvant permettre de tendre vers ce type de politique énergétique.</p>	<p>Sensibilisation et volonté de continuer la démarche. Appui au développement de la politique énergétique du territoire.</p>
Analyse et commentaires	
<p>A noter que la rédaction du rapport de planification écologique n'est pas figée dans le temps, en fonction de la législation, de l'interprétation des textes de loi, du cas par cas... ce rapport n'est pas immuable et nécessite d'être analysé avant d'y avoir recours pour monter un projet d'Enr.</p>	

Mobilisation des primes CEE pour les acteurs du territoire	
Enjeux et objectifs attendus	
<p>➔ Accompagner les acteurs du territoire à réaliser des actions permettant des économies d'énergie en mobilisant les primes certificats d'économie d'énergie, primes CEE, pour apporter un bonus financier aux acteurs.</p> <p>Conscient que les primes CEE ne sont pas suffisantes pour passer à l'action – en termes d'incitation financière- le PETR a choisi d'en faciliter l'accès aux acteurs afin que celles-ci soient plus faciles à mobiliser.</p>	
Projets réalisés	Résultats obtenus
<p>Réalisation d'une communication sur les réseaux sociaux et site internet du PETR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acteurs public et socio-professionnels, obtenez une prime pour vos projets d'économie d'énergie – annexe 15 - Achat ou location d'un autobus, d'un autocar neuf ou réalisation d'une opération rétrofit électrique d'autocar, d'autobus ... comment ça marche – annexe 16 <p>Juin 2024 : Animation d'une réunion de rappel sur le CEE en présence de Helligo Solution à destination des socioprofessionnels mais aussi des élus et des techniciens.</p>	<p>De nombreux travaux de rénovation énergétique ont pu avoir lieu sur les trois EPCI du territoire du PETR.</p> <p>35 796,18 euros de primes CEE mobilisés pour 15 actions - – annexe 17 : réalisation de fiches par EPCI de ce qui a été réalisées</p> <p>La mise en place d'un projet d'envergure avec le SIGDEP</p>
Analyse et commentaires	
<p>La mobilisation des primes CEE est la mission la plus chronophage (environ un tiers du temps passé sur la mission). Si cela permet d'apporter un bonus financier pour les acteurs du territoire lors des travaux d'économies d'énergie la démarche est chronophage pour les sollicités.</p>	

Les dossiers, bien qu'a priori relativement simples, doivent respecter un formalisme précis qui nécessitent souvent de multiples allers-retours avec les maitres d'ouvrages. Le temps à y consacrer par les maitres d'ouvrages a freiné certains d'entre eux pour mobiliser les primes, et ce malgré le travail mené par le PETR pour simplifier et fluidifier les démarches.

Il est à noter que le partenariat avec Helliö Solution a été de qualité. La réactivité, le suivi des dossiers et le professionnalisme a facilité la progression et l'accompagnement de projets sur le territoire.

Candidature au label de l'ARBE « une Cop d'Avance »	
Enjeux et objectifs attendus	
<p>➔ Renouveler la candidature au label « une cop d'avance ». Ce label régional, animé par l'ARBE et piloté par l'Etat (DREAL) et la Région Sud, permet aux collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur de décliner au niveau local les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 et les ambitions du Plan Climat régional.</p> <p>Un label pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier, accompagner et valoriser les démarches et actions menées par la collectivité en faveur d'une démarche locale de développement durable • Donner à la collectivité une vision transversale des thèmes à investir pour agir efficacement en faveur du développement durable sur son territoire et au sein de son organisation. • Engager la collectivité dans un processus d'amélioration continue et de pas à pas en fonction de ses enjeux et contraintes. <p>Le PETR a été lauréat en 2018 et en 2022(niveau 3) pour 4 ans et renouvelle sa candidature en 2025.</p>	
Projets réalisés	Résultats obtenus
<p>Novembre 2024 : Pré-inscription pour le renouvellement de la candidature du PETR</p> <p>La cheffe de projet CRTE a également suivi un webinaire de présentation du label animé par l'ARBE pour pouvoir optimiser la candidature.</p> <p>Plusieurs points ont été réalisés avec la directrice du PETR pour assurer le suivi du dossier de candidature.</p> <p>Une matinée de présentation et de mise en commun avec les agents du PETR a permis de définir les actions à mettre en avant dans la candidature.</p>	<p>Résultats et retours de l'ARBE prévus en 2025 avec une visite sur site prévue en avril 2025</p> <p>Le travail nécessaire pour candidater au label a permis de synthétiser les différents projets du PETR et de faire la vitrine de ses actions.</p>



Travail de réflexion avec les élèves de Sciences Po de Grenoble

Enjeux et objectifs attendus

➔ Mener avec les étudiants de Sciences Po de Grenoble - Laboratoire d'Action Publique (LAP) un travail réflexion sur le cas du PETR

Projets réalisés

Résultat obtenus

Problématique de travail : « CRTE, Fonds Vert, quelle appropriation par les communes rurales des contractualisations et des dispositifs étatiques d'accélération à la transition écologique des territoires, et notamment au niveau d'un PETR ? ». Pour mener à bien ce travail, en lien avec la direction du PETR et la cheffe de projet CRTE, plusieurs points en présentiel, téléphoniques ou par visioconférences ont été réalisés.

[Annexe 18](#)

Travail enrichissant avec les étudiants qui ont apportés un regard autre
Synthèse présentée aux élus du PETR lors d'un bureau syndical

4. COMMUNICATION

Afin de mobiliser autour du contrat et de ses thématiques, mais également afin de sensibiliser sur les sujets de transition écologique, des documents ont été mis en place en interne du PETR et diffusés sur les réseaux.

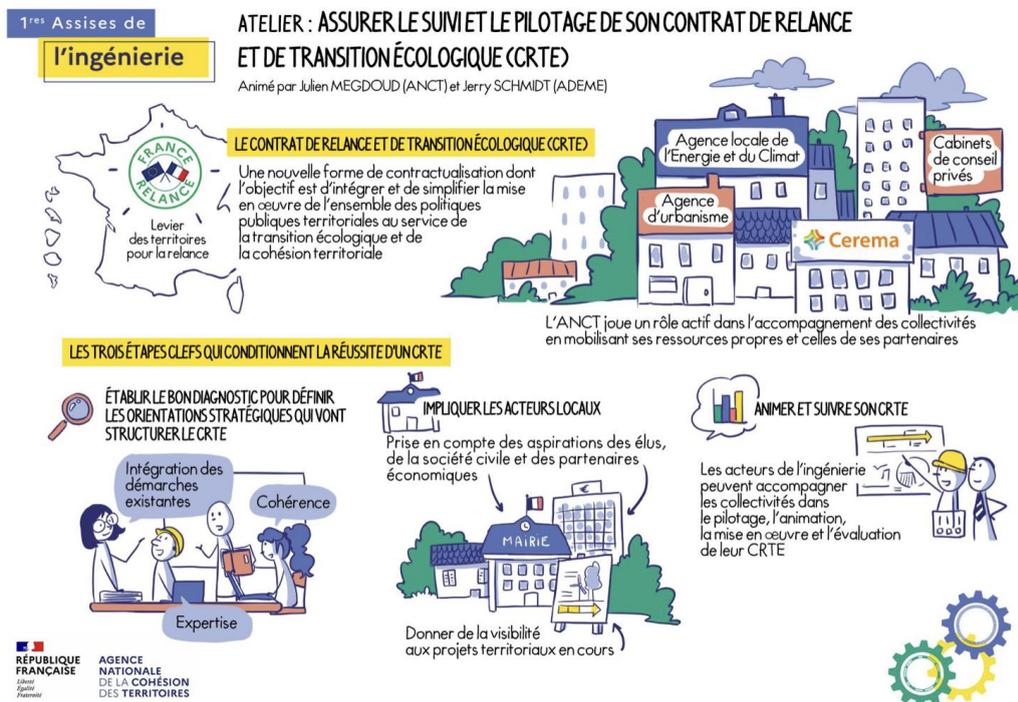
Le site internet du PETR a également été un réel outil de travail du PETR pour mobiliser autour du CRTE

Des articles de presse – émission radio ont également été faites [annexe 19](#)

Le bilan annuel du PETR 2023 [annexe 20](#) et celui de 2024 [annexe 21](#) retracent également la vie de la mission CRTE et la mobilisation des fonds sur le territoire.

5. ANALYSE INTERNE DU ORTE

5.1 SUIVI ET ANIMATION DU CONTRAT



En décembre 2024, il est demandé au PETR de revoir sa stratégie et de se concentrer sur une seule thématique.

Mobilisation est faite autour des acteurs du territoire, rencontre participation aux réunions ... afin de mobiliser et de mettre en relation.

Lien avec le territoire national et les EPCI

Echange téléphonique avec ANCT, ANPP et points avec les communes et EPCI. Echange téléphonique et visioconférence avec autres CRTE du territoire national pour avoir des retours d'expériences. Participation aux différents colloques, conférences COP, journées PACA Climat. Rencontre avec le Parc Naturel régional du Queyras (PNRQ).

Pour mieux s'appropriier les enjeux et les besoins du territoire régional, départemental et à l'échelle du PETR, la cheffe de projet a participé à de nombreux événements comme la COP Départementale, la Journée PACA Climat, colloque Santé et Biodiversité, colloque sur le développement de la transition écologique dans les collectivités... Cela permet aussi de participer aux débats, de se concerter et de réfléchir à différentes actions à mener sur le territoire.

La cheffe de projet CRTE a pu participer à de nombreux colloques et autres événements sur le territoire régional, départemental, elle a également rencontré plusieurs communes du PETR sur différents sujets (rôle du CRTE, réaménager des cours d'école...) ainsi que divers autres acteurs du territoire tels que le CPIE05 en début de réflexion sur la désimperméabilisation et végétalisation des sols ; le Parc Naturel Régional du Queyras a également échangé à plusieurs reprises avec les différentes chargées de projet du PETR, notamment le CRTE, suite à une sollicitation d'une chargée de mission du PNRQ travaillant sur la réserve de biosphère. De fait du manque de clarté et d'accompagnement sur la mission CRTE par l'Etat, il aurait été souhaitable que la cheffe de projet puisse s'entretenir plus régulièrement avec les services de l'Etat : Préfecture et ANCT. L'échange avec l'ANCT n'a pu se faire qu'à la fin de la mission de la cheffe de projet, en novembre 2024. L'échange téléphonique avec l'ANCT a permis d'aiguiller la cheffe de projet CRTE sur le dispositif. Ce manque de clarté a fait que la cheffe de projet CRTE ne semblait pas crédible

auprès des EPCI qui remettaient sans cesse en question le dispositif. Cela n'aide pas à entretenir des liens de confiance auprès des EPCI, du moins sur ce sujet. Ce manque de clarté a fait que la cheffe de projet a souhaité s'entretenir avec d'autres collectivités à l'échelle nationale qui animaient également un CRTE afin d'avoir des retours d'expériences et s'inspirer de leurs démarches. Des comités de pilotage ainsi que des réunions pour faire l'état des lieux des projets étaient régulièrement menés sur ces autres territoires tandis que sur celui du PETR, cela ne semblait pas pertinent de les organiser selon la Préfecture.

Liens avec les autres dispositifs et programmes sur le territoire

Dans un objectif de répondre aux besoins du territoire et avoir un état des lieux des projets et actions en cours sur le territoire, la cheffe de projet CRTE a participé à différents comités techniques, comités de pilotage et autres réunions avec différents acteurs sur différents programmes sur le territoire.

Comité de pilotage Altitude Coopérante en lien avec le programme LEADER

Comité de pilotage Espaces Valléens en lien avec le programme Avenir Montagne

Comité de pilotage Nos Territoire d'Abord, recensant tous les projets en cours sur les trois EPCI avec la Région Sud

Réunion de rencontres avec l'association La Passa

Réunion de rencontre avec le Président du PETR et les acteurs du territoire référents en énergie renouvelable, la SEVE, EnerGuil, Energie Partagée... en vue du montage d'un projet commun

Comité technique pour la journée de l'habitat avec la chargée de mission Petite Ville de Demain de la CCPE [annexe 22](#)

Organisation d'un Comité de suivi avec les deux techniciens Village d'Avenir sur le territoire [annexe 23](#)

Epicierie Bouge Ton Coq : entretiens téléphoniques avec l'association gérante des épiceries solidaires au niveau national

Ateliers Alpes Satellite animé par l'association ACSSQ

La Cheffe de projet CRTE a également étudié l'outil de la Boussole des transitions afin de pouvoir l'appliquer sur certains des projets, notamment sur la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces publics

Exemple d'un projet suivi dans le cadre du CRTE :

Suivi du projet de turbinage de l'eau potable sur la commune de Saint-Martin-de-Queyrières avec la SEVE

Le projet en lien avec le directeur de la SEVE, le Président du PETR, la direction du PETR et la Préfecture afin de réfléchir sur une solution de financement du projet. Le CRTE semblait être un outil pertinent pour concerter les différents partenaires financiers et soutenir le projet qui a des difficultés à être financés. Suite à une réunion avec le Président du PETR, la Préfecture se charge de suivre de près le dossier.

Concernant le travail mené avec la SEVE, bien que la cheffe de projet CRTE n'ait pu aller au bout de la démarche, cela semblait intéressant et pertinent d'accompagner dans le développement de projets en lien avec la transition énergétique, à ce jour le projet est dans les mains de la préfecture.

Note synthétique du projet - [annexe 24](#)

5.2 ANALYSE SUR LE DISPOSITIF

Cette analyse interne est réalisée sur mesure pour le territoire et se veut d'être autant que possible le reflet de l'expérience du PETR.

COHERENCE DU CONTRAT AU SEIN DU PETR

Le CRTE est animé par une mission dédiée avec une cheffe de projet à plein temps et coordonné par la directrice du PETR. Un appui à la cheffe de projet a été nécessaire et fait par la secrétaire assistante du PETR afin de suivre le côté l'administratif et financier de la mission ainsi que de l'accompagner sur la partie logistique et communication.

Le CRTE a mis autour de la table les différentes missions du PETR, qui ont pour but d'aider à l'émergence des projets du territoire et de leur apporter un soutien en la recherche de financement pour leur projet, afin de mettre en commun les projets dont chaque agent à connaissance.

Le portage par un PETR d'un tel dispositif permet une vision globale sur le territoire de 3 communautés de communes, avec une animation commune tout en conservant pour chaque EPCI son annexe financière. Cela a également permis d'agir auprès des communes du territoire sur le volet sensibilisation à la sobriété.

L'accord de partenariat entre l'ANPP (Association nationale des Pays et des PETR) et l'ANCT signé le 28 juin 2021 entre Mesdames Barbara POMPILI Ministre de la transition écologique, madame Jacqueline GOURAULT Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et madame Josiane CORNELOUP Présidente de l'ANPP, a notamment insisté sur la dimension collaborative des CRTE et la responsabilité commune et renforcée des coopérations territoriales que les PETR savent mettre en œuvre, cela étant leur cœur de métier.

GOUVERNANCE

La mise en commun entre les partenaires financiers mais également avec les EPCI du territoire ont permis un travail d'émergence de projet plus facile, mais par la suite le CRTE a perdu de son intérêt.

Peu de mobilisation des services déconcentrés de l'état, il n'a pas été permis de mettre en place un comité de pilotage unique ou même décliné par EPCI comme souhaité par le territoire. Cela aurait pu être un moyen de remobiliser autour du contrat et de donner de la légitimité aux élus et territoire pour le suivi des projets retenus.

COMMUNICATION AUTOUR DU CRTE

La communication et les outils mis en place par le PETR (voir chapitre 4) ont permis d'informer et de sensibiliser les collectivités du territoire autour du programme et sur des actions de transition écologique centrées sur la sobriété.

Des webinaires ont été organisés par l'État mais peu de relais par le biais de la préfecture qui parfois avait les informations sur le programme après le territoire. La directrice en sa qualité de membre du comité de pilotage de COMETE, communauté écologie et Territoires portée par le ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques a à plusieurs reprises témoigné des projets et dynamique du territoire au niveau national et cela avec le CGDD, le SGPE et le club des partenaires du ministère. Il a été plus facile de communiquer avec le national qu'avec le local.

Aucune communication directe ou échange autour des annexes financières n'a été faite par les services de la préfecture. Pour les trouver celles-ci sont disponibles sur le site de la préfecture en janvier d'année N+1 de l'annexe. Cette méthode n'a pas permis au PETR et au territoire d'être un relais efficace pour les communes quant à l'obtention ou non des subventions allouées à leur projet.

INDICATEURS

Dans le corps du contrat il est précisé que “Le CEREMA et la DDT pourront apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE. Cela sera mis en place dans la première année du contrat.” Dans ce sens, une réunion a été organisée le 10 juin 2022 à l'initiative de la DDT. Cette discussion a été constructive et une autre rencontre devait avoir lieu mais n'a pas été organisée. A ce jour, aucun indicateur n'a été mis en place pour le CRTE du territoire.

Cependant, si des indicateurs doivent être mis en place dans le futur il pourrait être intéressant qu'ils soient définis en lien avec les trois piliers du développement durable que sont l'environnement, l'économie et le social, qu'ils incluent également la notion de bilan écologique des projets et qu'ils soient soumis à des critères d'éco-conditionnalité en particulier de sobriété carbone.

Idéalement pour ne pas multiplier les données, ces indicateurs devraient être commun à ceux du PCAET en cours sur le territoire ou d'autres dispositifs intégrés au CRTE tels que Petites Villes de Demain, Avenir Montagnes, Espaces Valléens, France Service, etc. Ces programmes se poursuivant selon l'organisation actuelle, à voir sous quel format il sera possible de rendre compte de ceux-ci au CRTE.

La finalité de ces indicateurs doit être de visualiser l'impact du CRTE sur les politiques publiques, d'évaluer l'action de l'État au travers de ses financements drainés. Mais aussi de donner aux élus un moyen de communiquer sur les actions qu'ils entreprennent et de les valoriser.

PROJETS FINANCÉS DANS LE CADRE DU CRTE

En 2023, sur les 29 projets subventionnés à hauteur de 2 922 988,46 € sur de la DETR et les 23 projets de la DSIL 650 179,62 euros pour le territoire du PETR regroupant les 3 communautés de communes du Briançonnais, du Pays des Ecrins et du Guillestrois-Queyras, on note que 50% des projets ayant obtenu de la DETR et 33% de ceux ayant eu de la DSIL étaient inscrits dans le CRTE. → soit 52 projets pour 3 573 168,08 €

26% des projets subventionnés par la DETR départementale étaient des projets de collectivités du PETR alors que le territoire ne représente que 22% du département soit 36 communes sur 105 au total.

En 2024, sur les 45 projets ont reçus de la DETR pour un total de 9 081 716,22 euros* et 5 ont été soutenus par du fonds DSIL à hauteur de 580 240,77 euros. → soit 50 projets pour 9 661 956,99 euros.

*montant impacté par le financement important de travaux suite aux intempéries



BLOCAGES RENCONTRÉS DANS L'ANIMATION DU CRTE

- En début de contrat, les méthodologies de mise en application, l'organisation autour du CRTE n'étant pas définies clairement, il a été difficile pour la cheffe de projet de positionner le PETR comme « porte d'entrée » du CRTE. Lors de la deuxième phase les modalités de mise en œuvre ont été modifiées ce qui en rendu encore plus flou le travail effectué autour de la mission car le local et le national ne donnaient pas les mêmes informations.
- Un des rôles du CRTE est de rendre visible par les porteurs de projet, l'ensemble des aides dont ils peuvent bénéficier, or à ce stade cela ne semble pas être le cas. Les collectivités sont noyées d'informations de toute part - chaque structure, association, organisme financeur ayant sa propre communication, envoient aux communes, ses propositions, appels à projets, en leur offrant des services d'appui ...
A des fins d'efficience, le CRTE pourrait être collecteur de toutes ses sollicitations, offres et relais auprès des communes.
En s'appuyant ainsi sur le chef de file du contrat, cela permettrait d'une part aux communes de ne pas être submergées d'informations qu'elles ne peuvent traiter et d'autre part à la structure porteuse du CRTE d'avoir un réel effet levier sur ce qui est mis en place dans le cadre du CRTE et ce qui en ressort.
- Les critères de priorisation, afin de savoir quel projet sera financé en priorité, ne sont clairement énoncés, ce qui laisse un flou et ne permet pas aux collectivités de comprendre la plus-value d'avoir des projets inscrits dans le CRTE. Cela a souhaité être résolu en demandant au PETR un axe prioritaire mais cette priorité n'a pas été suivie lors de l'attribution des fonds. Ce qui met en avant les contradictions entre ce qui est voulu et ce qui est fait par les services de l'état.
- Le fait de ne pas avoir d'enveloppe attribuée au territoire sur le dispositif du CRTE ne facilite pas la tâche. Plusieurs projets inscrits au CRTE ne peuvent pas être mis en œuvre, faute de financements ou de priorisation de la part des services préfectoraux.
Par ailleurs, des difficultés d'animation du territoire apparaissent lorsqu'il n'y a pas de fonds directement fléchés.
- A ce jour il s'avère que le CRTE est majoritairement abondé par la DETR et la DSIL. Le CRTE du PETR n'étant pas co-signé par la Région, à l'échelle du territoire il est difficile de faire les liens.
- Contrairement au travail qui avait été fait sur le territoire avec le CTE Contrat de transition écologique, les partenaires tels que l'ADEME, la DREAL, le CEREMA ou la banque des territoires ne sont pas mobilisés sur le territoire autour du CRTE. L'ADEME travaillant avec le PETR sur un contrat d'objectif territorial Air Energie Climat et Economie Circulaire et la banque des territoires et le CEREMA apportant leur appui et expertise sur le plan avenir montagne du PETR. Le portage du CRTE au niveau de la préfecture plutôt qu'au niveau du ministère comme c'était le cas pour le CTE en est peut-être un des facteurs.
- Les projets inscrits dans les annexes peuvent certes trouver un lien direct avec les partenaires de l'État, mais doivent se soumettre aux mêmes appels à projets que les projets qui ne font pas partie du CRTE. L'intérêt est donc limité en termes de financements pour les porteurs, et aucune simplification administrative n'a été effectuée grâce au CRTE.
- Difficultés de suivi des projets une fois les financements acquis (ou non) : comment motiver les porteurs à rester en lien avec le Contrat ? Le PETR n'a pas été informé des projets validés ou non et n'a pas pu, de fait,

suivre l'avancement des projets. Les porteurs de projets ont également dû parfois attendre de recevoir l'arrêté d'attribution de la subvention étatique pour connaître l'état de leur dossier ce qui a pu ralentir la mise en place de certains projets car les porteurs ont eu l'arrêté tardivement.

- La plus-value de ce contrat réside dans l'animation qui lui est dédiée. Or, les financements nécessaires à cette animation ne sont pas garantis sur une période assez longue pour assurer la visibilité nécessaire au développement du CRTE. Les financements des moyens humains, chef de projet utile à la mobilisation autour du contrat, devraient être sur la même temporalité que le contrat.
- Une multitude de proposition et de sollicitations sont mises en place pour venir en appui du CRTE, aux collectivités... de nombreux webinaires, par de nombreux partenaires... cela participe également à la confusion ressentie autour du CRTE. Trop d'acteur, il est donc compliqué de savoir qui pilote réellement ce dispositif.
- La gouvernance « Supra PETR », le CRTE manque peut-être d'une réelle coordination à l'échelle du Département ; le dispositif reste encore très cloisonné alors que l'un des buts était d'assouplir les relations entre État et collectivités et d'avoir un contrat intégrateur, or à ce jour peu de contrat ou dispositif ont concrètement intégré le CRTE.

LIMITES A L'ÉVALUATION

- Les annexes financières validées et mises à disposition par la préfecture ne stipulent pas les thématiques sur lesquelles sont retenus les projets, ce qui ne permet pas au PETR d'évaluer les apports du CRTE par axes définis du CRTE.
Ces annexes étant rédigées au niveau du département, il est nécessaire de les retravailler pour ne faire ressortir que les dossiers concernant son territoire.
- Le fait de ne pas connaître les enveloppes destinées au CRTE est une réelle limite à l'évaluation car il est impossible sur ce point de savoir si la mission CRTE a rempli son rôle en permettant l'affectation des fonds dédiés sur le territoire.
- Les indicateurs et les objectifs devraient être créés en lien avec les indicateurs des financeurs (ADEME, Département, etc.) et cela dès la rédaction du contrat afin de pouvoir se référer à une année 0.
- Le CRTE n'a pas d'objectifs chiffrés, il est donc difficile d'évaluer la progression et les résultats.
- A partir de quand considérer que les fonds drainés par les projets sont dus au CRTE ?
Le rôle du chef de projet consiste à trouver les fonds adaptés aux différents projets, soutenir les porteurs dans la rédaction des dossiers, mais certains porteurs sont très autonomes et ne nécessitent que peu de soutien administratif une fois le lien vers l'appel à projet donné. D'autres collectivités ne passent pas par « les chemins définis » et s'adressent directement à la préfecture et parfois le relais n'est pas fait. Pour ces raisons, il est donc difficile d'avoir le suivi de certains projets.

Annexe 25 : Note plus-value du CRTE et nouvel axe de réflexion sur l'échelle du PETR

<p>Atouts</p> <p>Un focus sur la transition écologique</p> <p>Une échelle territoriale</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Pas d'enveloppe financière spécifique dédiée</p> <p>Un contrat pour un contrat sans réelle plus-value et sans directive nationale commune</p> <p>Une "adaptation au territoire" peu mise en pratique : les solutions "sur mesure" blocages administratifs et juridiques n'ont pas été trouvées</p> <p>Pas de mise en place de critères de priorisation pour inscrire les projets dans les annexes et quand cela est fait pas suivi pour l'octroi des subventions DETR et DSIL</p> <p>Un portage décentralisé en préfecture qui manque de lien avec le national</p> <p>Une animation compliquée à faire financer et dont la temporalité ne suit pas celle du contrat</p> <p>Manque de lien entre l'Etat et la Région</p>
<p>Opportunités</p> <p>Un contrat intégrateur qui vise à simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs de l'État et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet avec des directives claires et précises</p> <p>A moyen terme : accompagner une dynamique partenariale pilotée par les collectivités visant un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, social, économique et sanitaire, traduit dans leur projet de territoire</p> <p>Veille territoriale sur les possibilités de financement, visibilité sur les projets du territoire grâce à un accompagnement et une animation unique du dispositif</p> <p>Ingénierie territoriale : être au plus proche des EPCI et des communes et de les orienter, conseiller sur des projets (financement, ingénierie, acteurs compétents à solliciter...) Aide au suivi et à l'émergence de projets en lien avec la transition écologique et énergétique, en répondant aux besoins du territoire et à l'adaptation et à la lutte au changement climatique</p> <p>Unir et fédérer les acteurs du territoire autour de projets communs, autour de la dynamique de transition écologique, énergétique</p>	<p>Menaces</p> <p>Déception des porteurs de projets suite à une incapacité de financements ou de déblocage</p> <p>Perte d'intérêt pour un contrat sans fonds propres, difficultés à la fidélisation des porteurs</p> <p>Importance d'une coopération effective entre les élus du PETR pour la remontée de projets</p> <p>Peu de visibilité à long terme pour l'animation du contrat</p> <p>Multiplication des contrats de tous types qui apporte de la confusion aux acteurs et du désintérêt pour un « énième contrat » et aucune plus-value à y être inscrit</p> <p>Contrat chronophage pour les collectivités sans assurance de retombées économiques</p> <p>Contrat perçu comme un « fourre-tout » : des projets mentionnés dans les annexes font de celles-ci une liste à la Prévert</p> <p>Contrat perçu comme un greenwashing - contrat vide et peu impactant en termes de transition écologique</p>

- Annexe 01 – Compte rendu comité de suivi du 26/10/2023
- Annexe 02 – Compte rendu comité de suivi du 04/12/2023
- Annexe 03 – Compte rendu comité de suivi du 10/01/2024
- Annexe 04 – Récapitulatif des réunions, webinaires et rencontres 2023 2024
- Annexe 05 – Fiche de poste cheffe de projet CRTE
- Annexe 06 – Les petits reflexes économes en eau et diminution des factures
- Annexe 07 – Réaliser vos achats au quotidien en toute sobriété
- Annexe 08 – Sobriété et textile : recycler, réduire son impact et où déposer et que deviennent les vêtements
- Annexe 09 – Sobriété numérique : comment faire
- Annexe 10 – Copie écran site flyer
- Annexe 11 – Compte rendu Ateliers sur la sobriété collège les Garcins journée écocitoyens
- Annexe 12 – Présentation CEE Réunion de mobilisation
- Annexe 13 – Invitation et affiche Atelier désimperméabilisation CAUE 05 ARS
- Annexe 14 – Compte rendu Atelier désimperméabilisation CAUE 05 ARS
- Annexe 15 – Flyer CEE - Acteurs public et socio-professionnels, obtenez une prime pour vos projets d'économie d'énergie
- Annexe 16 – Flyer CEE - Achat ou location d'un autobus, d'un autocar neuf ou réalisation d'une opération rétrofit électrique d'autocar, d'autobus ... comment ça marche
- Annexe 17 – CEE Fiches récapitulatives projets mis en place par EPCI
- Annexe 18 – Note Sciences Po CRTE
- Annexe 19 – Articles de presse
- Annexe 20 – Bilan PETR 2023 pages CRTE
- Annexe 21 – Bilan PETR 2024 pages CRTE
- Annexe 22 – Compte rendu réunion préparation journée de l'habitat
- Annexe 23 – Comité de suivi Village d'avenir
- Annexe 24 – Note synthétique du projet SAPET
- Annexe 25 – Note Plus-value du CRTE et nouvel axe de réflexion sur l'échelle du PETR



PETR

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras